AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

(*Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, a. 511 et s.)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que le conseil municipal, par voie de la résolution numéro 2026-09-262 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, a ordonné au greffier, ou en son absence la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique, dans la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville, situé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, **le 15 octobre 2026 à 14 h**, les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes pour les années 2024, 2025 et 2026, y compris les intérêts, pénalités et frais, à défaut de règlement intégral avant la vente.

Les immeubles seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, contenances et dépendances, assujettis à tous les droits acquis de la Ville de L'Île-Perrot et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Les immeubles sont du cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot.

LISTE DES IMMEUBLES DONT LA VENTE EST ORDONNÉE

Matricule	Désignation de l'immeuble	Montant dû[1]
6827-34-5705-0-001-0801	Adresse : 121, rue René-Émard Lots : 1 578 471, 1 579 150, 1 579 151 Propriétaire : Khadidja Boussidi	~~6 315,35 $~~ PAYÉ
6827-68-8138-0-000-0000	Adresse : 337, 7e Avenue Lot : 1 577 813 Propriétaires : Jema Dignadice Monserate, Jan Vincent Monserate	8 166,37 $
6828-71-4916-0-000-0000	Adresse : 329-333, Grand Boulevard Lot : 1 575 784 Propriétaire : Alireza Ghavidel-Masooleh	~~10 311,33 $~~ PAYÉ
6828-81-1660-0-000-0000	Adresse : 302, 6e Avenue Lot : 1 575 716 Propriétaire : Gordon Welcher	8 225,13 $
6828-81-9297-0-000-0000	Adresse : 251, 6e Avenue Lot : 1 575 708 Propriétaire : Swarnjit Singh	~~3 377,20 $~~ PAYÉ
6927-04-6400-0-008-0101	Adresse : 13-500, 22e Avenue Lots : 1 578 461, 1 579 126, 1 579 127, 1 579 128, 1 579 147, 1 579 148 Propriétaires : Daniel Quilliam, Linda Poirier	~~6 632,53 $~~ PAYÉ
6927-48-9001-0-000-0000	Adresse : 317, 22e Avenue Lot : 1 576 427 Propriétaires : Mathieu Bannon, Elise Plante	13 550,90 $
6927-58-9508-0-000-0000	Adresse : 23e Avenue Lot : 1 576 577 Propriétaire : 9162-5665 Québec Inc	12 930,48 $
6927-67-1048-0-000-0000	Adresse : 310, 24e Avenue Lot : 1 576 590 Propriétaire : 9162-5665 Québec Inc	10 682,89 $
6927-68-0023-0-000-0000	Adresse : 23e Avenue Lot : 1 576 576 Propriétaire : 9162-5665 Québec Inc	12 930,48 $
6927-77-3301-0-000-0000	Adresse : 291, 25e Avenue Lot : 1 576 786 Propriétaire : Richard Dion	8 321,52 $
6927-97-7373-0-000-0000	Adresse : 449, rue des Érables Lot : 1 577 683 Propriétaire : Awais-Sultan Shaker	13 863,74 $

6927-99-6609-0-000-0000	Adresse : 5, rue des Hêtres Lot : 1 577 668 Propriétaires : Alfredo Zapanta, Bernadette Baltazar	~~4 683,21 $~~ PAYÉ
6928-04-0092-0-001-0302	Adresse : 302-183, 5e Avenue Lots : 6 514 013, 6 514 007 Propriétaire : Sourabh Sandal	~~11 494,74 $~~ PAYÉ
7027-03-6694-0-000-0000	Adresse : 22, rue de Provence Lot : 1 577 113 Propriétaire : Jennifer Claudette Barrera	17 287,87 $
7028-41-6196-0-002-0722	Adresse : 722-695, boulevard Perrot Lots : 6 342 552, 6 342 480, 6 307 737 Propriétaire : Kassem Durra	~~10 140,06 $~~ PAYÉ

[1] Montant dû, incluant intérêts et pénalités, en date du présent avis public. Ce montant peut être modifié sans avis préalable.

CONDITIONS DE LA VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable en remplissant le formulaire prévu à cet effet, entre 13 h 30 et 14 h, à la date et au lieu fixés pour la vente.

2. Tout adjudicataire doit déclarer devant la personne faisant la vente les informations suivantes :

a) Pour une personne physique : son nom, son adresse et son numéro de téléphone;
b) Pour une personne morale : le nom de son représentant, la forme juridique qu'elle emprunte, la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, et l'adresse de son siège;

De plus, il devra fournir une pièce d'identité requise en vertu de l'article 2990 du Code civil du Québec et toute personne morale devra soumettre une copie certifiée d'une résolution de son conseil d'administration autorisant la ou les personnes indiquées à acquérir un ou des immeubles mis en vente. La résolution doit contenir les noms, prénoms et fonction de cette ou ces personnes.

3. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par carte de débit ou traite bancaire à l'ordre de « Ville de L'Île-Perrot ».

4. À défaut de paiement immédiat, l'officier chargé de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente ou met fin à la vente. Dans ce dernier cas, les frais des nouveaux avis sont à la charge de l'adjudicataire en défaut.

5. La personne qui prévoit acquitter le prix de son adjudication par carte de débit doit s'assurer auprès de son institution financière que la limite pour effectuer la transaction a été ajustée en conséquence.

6. La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif avec les purges et conditions prévues à l'article 529 de la *Loi sur les cités et villes*.

7. La vente des immeubles est soumise au droit de retrait d'un an prévu par la *Loi sur les cités et villes*.

8. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes, sauf s'il s'agit d'une fourniture exonérée telle la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. Lorsque la fourniture est taxable et que l'adjudicataire est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes, il doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

Fait à L'Île-Perrot, ce 11 septembre 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier